

# Rapport d'activité 2000

## Le mot du président

La passation des consignes entre l'ancien et le nouveau Conseil s'est faite en douceur. Comme vous le savez, un changement de siège social est intervenu en vue d'alléger la tâche administrative de Jean Laborde. Un effort important de développement a été entrepris au cours de la dernière période écoulée pour faire connaître l'association et toucher de nouveaux donateurs ou sympathisants : création d'un dépliant édité à 4000 exemplaires, large diffusion de la nouvelle présentation de la 'Lettre aux Amis' avec trois éditions à ce jour, organisation d'une expo-vente artisanale chez Chantal Barre, lancement du parrainage d'enfants et de personnes âgées, lancement de l'opération bougies, sensibilisation de HSP sur la part des recettes venant du parrainage et de l'artisanat au cours de mon passage à HSP en décembre 2000, contacts avec d'autres associations, création du site internet et poursuite de l'opération cartes de vœux.

Par ailleurs un système interne de communication permet désormais aux membres du Conseil une participation plus collégiale à la gestion et l'animation de l'association sans perte de temps. Tout ce travail a permis en 2000 de transférer à HSP **370 000 F** sur **389 000 F** récoltés (**95% transférés**) pour seulement **26 000 F** de frais (**6,7% de frais de fonctionnement**). Si nos dépenses sont aussi faibles c'est aussi parce qu'un certain nombre parmi vous ont donné sous forme de fournitures ou de dons matériels des moyens gratuits à APC.

Frédéric Sanyas, président

## Composition du Conseil 2001

Frédéric Sanyas	Président	2000-2004
Chantal Barre	Secrétaire général	2000-2004
Jean Laborde	Trésorier	2001-2004
Michel Sanyas	Trésorier-Adjoint	2000-2004
Jérôme Ducrot	Administrateur	1998-2002
Odile Ducrot	Administrateur	2000-2004
Emmanuel Jousse	Administrateur	2000-2004
Guillaume de Monferrand	Administrateur	1998-2002
Roger et Raymonde Bernard	Coordinateurs de Projet	2001-2004
Ludovic et Anne Coudert	Coordinateurs de Projet	2001-2004
Frédéric et Sophie Démarest	Coordinateurs de Projet	2001-2004
Ghislain et Garance De Muynck	Coordinateurs de Projet	2001-2004

Au nom d'APC et d'HSP je voudrais remercier ici à l'occasion de notre assemblée tous ceux qui ont participé à ces actions et ont permis ce résultat par leurs dons, leurs achats ou le temps consacré à APC. Merci aussi à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien actif par leur dévouement, leur créativité ou leur disponibilité, quelques fois en prenant le temps de nous le dire par écrit.

## Résolutions (extraits)

- Actualisation des statuts (disponibles sur simple demande)
- L'Assemblée Générale fixe le montant minimum de don pour être membre donateur à 100 F <sup>15 €</sup> pour l'année 2001.

# Rapport financier 2000

## COMPTE DE RESULTAT 2000 (en francs)

RECETTES		DEPENSES	
<b>RECETTES DIRECTES</b>	<b>247 709,98</b>	<b>FRAIS DIRECTS</b>	<b>21 483,43</b>
DONS directs à APC	197 284,98	LETTRE AUX AMIS	14 549,46
EXPO VENTE	36 485,00	FOURNITURES de BUREAU	2 750,13
CARTES de VŒUX	10 800,00	ACHAT de T-SHIRTS	3 229,20
VENTE BATIK	3 140,00	EXPO VENTE	954,64
<b>DONS via la FdF</b>	<b>141 040,00</b>	<b>FRAIS 3% dons FdF</b>	<b>4 231,20</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 370,41</b>	<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>660,75</b>
		Sous total	<b>26 375,38</b>
<b>TOTAL</b>	<b>390 120,39</b>	<b>TRANSFERTS à HSP INDE</b>	<b>370 000,00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>396 375,38</b>
		<b>RESULTAT</b>	<b>&lt;6 254,99&gt;*</b>

\*Le bilan passe de 54 825,03 F à 48 570,04 F dû au résultat de l'année 2000.

## Certification des Comptes

Les comptes 2000 ont été certifiés "exacts et conformes aux documents présentés" par M. Jean Pichot, expert comptable et commissaire aux comptes. M. Pichot a pris le relais de M. Mathieu de Longeaux (décédé en 2000), qui avait certifié les comptes de APC jusqu'à l'an passé.

➔ **L'avantage du contrôle et de la transparence est maintenu**

## Fondation de France (FdF)

Du fait :

- des frais occasionnés par ce service
- de la baisse constatée des dons via la FdF
- du non renouvellement de notre convention avec la FdF (à l'échéance de juin 2003)

nous souhaitons dès à présent inciter les donateurs qui privilégiaient jusque là la FdF à libeller leurs dons directement à l'ordre de APC.

➔ **L'avantage de la déductibilité fiscale est maintenu**

Rappel : depuis la loi du 30 décembre 1999, les associations d'intérêt général comme APC bénéficient des mêmes avantages fiscaux que les associations reconnues d'utilité publique comme la FdF. C'est pourquoi la FdF, dans une lettre du 19 octobre 2000, nous signale qu'elle ne renouvellera pas sa convention avec APC à compter du 1er juin 2003.

